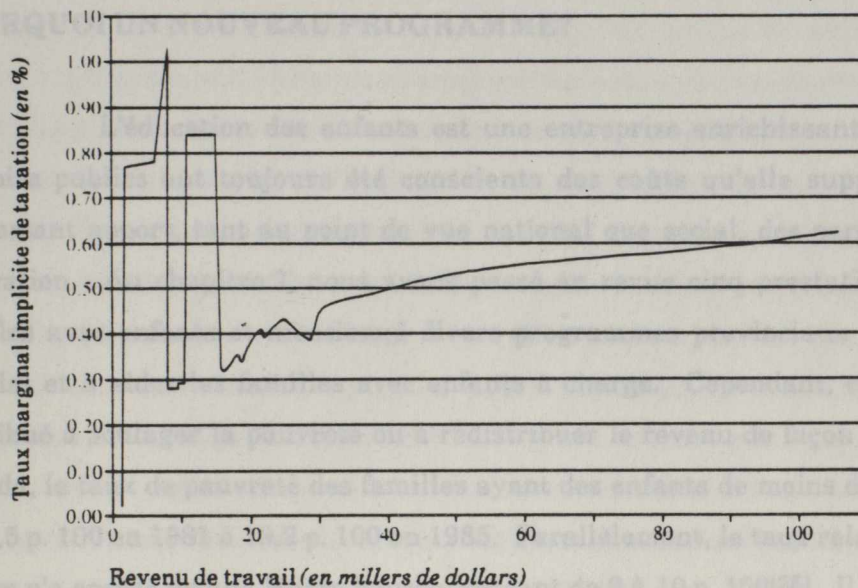


Figure 4:1

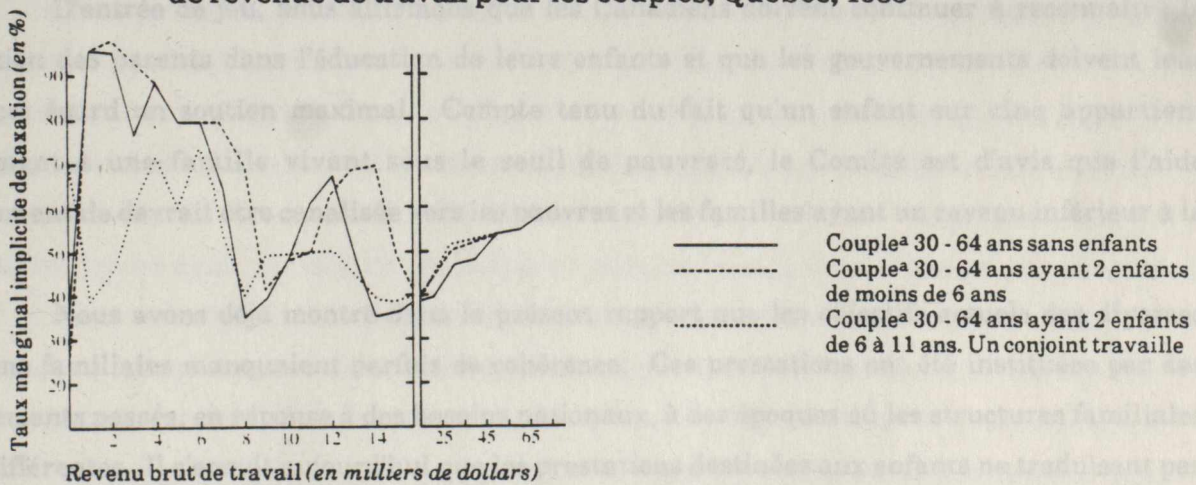
Taux marginal selon certains intervalles d'augmentation de revenu de travail, Toronto, 1983



Note: Chef de famille monoparentale travaillant 25 heures par semaine durant 52 semaines, 2 enfants âgés de moins de 9 ans, 1 enfant en garderie, loyer de 3 600 \$ par année.

Figure 4:2

Taux marginal implicite de taxation pour 1 000 dollars d'augmentation de revenu de travail pour les couples, Québec, 1983



Notes: Ces taux marginaux implicites incluent ceux de l'impôt sur le revenu, des transferts et le taux marginal relié aux coûts de garde d'enfants, s'il y a lieu. On présume que les ménages admissibles à la subvention pour frais de garde l'obtiennent effectivement.

a Le revenu d'un des deux conjoints est fixé à 8 000 \$ tandis que le revenu de l'autre conjoint varie.

Source: B. Fortin, "La sécurité du revenu au Canada", dans F. Vaillancourt, coordonnateur de la recherche, *La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1986, p. 190 et 191.